

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°51-2006
du 27 décembre 2006

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV aura lieu à partir du **05 juin 2008**.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Siège social	: Centre Nawrez, Bloc B, Appart 1-2, 1053 -Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Type	: SICAV Obligataire
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 1.000.000 DT répartis en 10 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 27/12/2006
Promoteur	: MAXULA BOURSE
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeurs	: MAXULA BOURSE

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur MAXULA INVESTISSEMENT SICAV, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 21 mai 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.